

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 30 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 30 novembre, a examiné **un** projet de loi du pays ; arrêté **trois** projets de délibération du Congrès et **une** délibération du gouvernement ; adopté **38** arrêtés ; examiné **22** dossiers d'étrangers. Il a également émis **deux** avis.

Projet de loi du pays

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays « relative à l'encadrement des activités physiques ou sportives (APS) en Nouvelle-Calédonie ». Le projet vient moderniser le régime juridique dans lequel s'exerce la profession d'éducateur sportif afin de permettre la reconnaissance des diplômes, titres ou qualifications professionnelles créées localement et d'améliorer la protection des usagers.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Encadrement des activités physiques et sportives ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération autorisant la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) à acquérir à titre gratuit, deux engins des Forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) destinés à être réformés et utilisés pour la saison des feux :

- un camion léger feu de forêt et routier d'une valeur comptable de 1 018 673 francs ;
- un fourgon pompe tonne léger d'une valeur comptable de 725 298 francs.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à diverses dispositions financières et budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

- *Voir le communiqué détaillé « Diverses dispositions financières et budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif 2023 ».*

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération qui fixe le tarif des douanes pour l'année 2022. Il s'agit de la seconde révision du tarif des douanes en 2022. En effet, ce dernier a été révisé une première fois par délibération n°208 du 14 janvier 2022 afin de tenir compte des modifications de la nomenclature internationale et de proposer quelques simplifications.

Le tarif des douanes est un outil utilisé pour le dédouanement des marchandises. Il fonde la classification des marchandises. Or, l'analyse du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie et sa pratique ont révélé sa grande complexité, du fait notamment d'un empilement de nomenclatures trop spécifiques.

Cette seconde refonte du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2022 s'articule autour de quatre axes principaux :

1. simplifier la mise en œuvre du code des douanes en lien avec les mesures de régulations de marché, en concertation avec la direction des Affaires économiques (DAE) et après consultation des opérateurs économiques concernés réunis par l'intermédiaire de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie ;
2. corriger les erreurs identifiées ;
3. procéder aux ajustements nécessaires de certains chapitres ;
4. modifier les textes faisant référence aux positions tarifaires modifiées.

Les importateurs et exportateurs calédoniens bénéficieront ainsi d'un outil plus facile à utiliser et d'une meilleure garantie juridique en cas de contestation de classement tarifaire d'une marchandise.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a octroyé une participation à Bpifrance dans le cadre du Fonds d'intervention PIA3 en Nouvelle-Calédonie. Le montant de cette participation, prévu au budget 2022 de la Nouvelle-Calédonie, est de 37 773 305 francs.

Pour rappel, en 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a souhaité se positionner en réponse à l'appel à candidature relatif au dispositif de régionalisation du programme d'investissement d'avenir (PIA3), relayé en Nouvelle-Calédonie par Bpifrance. Le mécanisme financier permet de mobiliser, à parité entre l'État (Bpifrance) et la Nouvelle-Calédonie, une somme globale d'environ 240 millions de francs au bénéfice des entreprises répondant à des appels à projet dans le domaine de l'innovation ou de la structuration de filières. La convention de financement signée par l'ensemble des parties et approuvée par la délibération n° 53 du 27 décembre 2019, a permis d'engager la phase opérationnelle, avec notamment le versement de la première tranche, d'un montant de 37 788 425 francs versée en décembre 2020.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'établissement recevant du public de type L, X de 4^{ème} catégorie « Bâtiment associatif square des Cosmos », à ouvrir et à accueillir du public à Nouméa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'établissement recevant du public de type M de 4^{ème} catégorie « Jules & Undiz – Casa Vata », à ouvrir et à accueillir du public à Nouméa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1 528 696 francs à la délégation de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande pour différentes actions de coopération :

- participation à l'édition 2022 de la Nuit des idées Nouvelle-Zélande ;
- mise en valeur de la marque « Nouvelle-Calédonie » et de ses organes de promotion culturelle et économique dans les médias francophones de Nouvelle-Zélande ;
- participation à la Semaine de la francophonie 2022 ;
- contribution à la création d'un espace Nouvelle-Calédonie de promotion culturelle et touristique dans les nouveaux locaux de l'Alliance française d'Auckland ;
- prise en charge d'un bon d'activités culturelles à Nouméa et de la navette aéroport pour deux personnes lors de l'édition 2021 et 2022 du *French film festival Aotearoa* ;
- prise en charge des taxes et du carburant de deux billets d'avion pour les premiers prix de classe de première et terminale du Concours oral de français des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande ;
- participation à la Semaine de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande, via une subvention à six Alliances françaises pour l'organisation du *New Caledonia film festival 2022* ;
- prise en charge d'une partie des droits d'auteur pour la diffusion de huit films calédoniens lors du *New Caledonia Film Festival 2022* ;
- prise en charge d'une partie des frais de prestation technique de l'ACPF lors du *New*

Caledonia Film Festival 2022 ;

- prise en charge des frais d'organisation d'un événement VIP à Wellington à l'occasion du 24 septembre ;
- prise en charge de l'impression de 18 toiles pour l'exposition nationale « Femmes francophones : portraits littéraires en Nouvelle-Calédonie » de Clotilde Richalet lors de la Semaine de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande ;
- subvention au gala de la Chambre de commerce franco-néo-zélandaise (FNZCCI) au premier trimestre 2023 sur la thématique « Pacifique Français ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 1 373 630 francs de participations au titre de la prise en charge par la délégation de la Nouvelle-Calédonie au Vanuatu pour différentes actions de coopération :

- participation à l'organisation d'un tournoi sportif entre des établissements scolaires francophones et anglophones au cours de la journée de la francophonie, le 20 mars 2022 ;
- participation à l'envoi d'étudiants du Vanuatu à l'université d'été de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, du 14 novembre au 4 décembre 2022 ;
- cofinancement d'un projet concernant la rénovation d'un bâtiment public qui accueillera des activités culturelles et commerciales au bénéfice de la population de la province de Tafea.

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué sept subventions d'un montant total de 1 303 402 francs à cinq Alliances françaises (AF) d'Australie impliquées dans la promotion de la Nouvelle-Calédonie et de la francophonie, ainsi qu'à deux acteurs calédoniens du secteur de l'audiovisuel, comme suit :

Nature de la dépense	Bénéficiaire	Montant maximum en francs
Inauguration d'un espace culturel et éducatif de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Alliance française de Brisbane.	Alliance française de Brisbane	656 802
Financement de l'édition 2022 du Festival du film de Nouvelle-Calédonie (FFNC).	Alliance française de Canberra	123 150
Financement de l'édition 2022 du FFNC. Coûts liés à l'organisation au sein de l'AF et à la communication.	Alliance française d'Adelaïde	123 150
Financement de l'édition 2022 du FFNC. Coûts liés à l'organisation au sein de l'AF et à la communication.	Alliance française de Perth	123 150
Frais de prestation de l'association. Coûts des droits de diffusion, des sous-titrages en anglais et de la création de formats DCP.	Association calédonienne des producteurs de fiction (ACPF)	50 000

Frais de diffusion à payer aux réalisateurs.	Réalisateurs calédoniens du FFNC	104 000
Concours de poésie Berthe Mouchette.	Alliance française de Melbourne	123 150
Montant total des opérations		1 303 402

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 59 987 francs à l'école primaire publique François-Griscelli pour participer à l'opération « Les Tambours de la paix 2022 » initiée par le gouvernement en fin d'année, lors de la journée internationale ou nationale de droits de l'enfant.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la représentation de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). Ainsi, Renaud Perin est remplacé par Charles Biondi en qualité de suppléant de Thierry Santa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 11 790 887 francs d'aides financières à 37 établissements d'accueil de la petite enfance et périscolaire, en compensation de la perte de chiffre d'affaires, dans le cadre de la crise sanitaire. Pour mémoire, les mesures de lutte contre le Covid-19 ont établi des périodes d'éviction et d'isolement pour les enfants, allant de dix à cinq jours en cas de situation positive. Ces mesures sanitaires ont impacté le chiffre d'affaires des crèches, puisque les établissements de la petite enfance n'ont pas facturé aux familles les jours d'isolement des enfants concernés. Le nombre de jours à indemniser est établi à 3 369 jours durant la période au 13 octobre 2021 au 11 février 2022, sur une base forfaitaire fixée à 3500 francs par jour et par enfant.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 45 millions de francs pour participer aux dépenses de transports scolaires de la province Nord au titre de l'exercice 2022. À travers cette subvention, le gouvernement souhaite soutenir la mise en œuvre de diverses actions de prévention et de sensibilisation programmées par l'association auprès des aires coutumières, des associations et des fédérations de femmes avec des partenaires œuvrant dans le social.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 58 855 500 francs d'aides financières à des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire. L'aide financière apportée permettra aux établissements de s'engager dans une démarche qualitative nutritionnelle afin de permettre dès le plus jeune âge l'accès à une alimentation saine et de qualité.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 300 000 francs à l'association Femmes et violences conjugales

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Thierry Santa et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 2 836 914 francs à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), dans le cadre du financement pour l'année 2022 de l'opération n° VI-6-T5.0-1 « Acquisition d'équipements scientifiques - programme au fil de l'eau » du contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017-2022.
- Le programme présenté par le consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) s'élève à 27 203 026 francs et correspond au financement de quatre sous-opérations, au profit de l'UNC, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).
- Le programme présenté par l'UNC concerne l'achat d'un bio-analyseur et d'un réseau d'hydrophones pour un montant total 14 184 572 francs. La participation de la Nouvelle-Calédonie sur cette sous-opération s'élève à 2 836 914 francs, soit 20 %.

Au visa de Yannick Slamet, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé l'autorisation accordée à l'association ONCO NC et à la SARL HDG pour la gestion et le fonctionnement d'un centre de radiothérapie au sein du Médipôle de Koutio, jusqu'au 4 avril 2023 inclus.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation de la pharmacie de Lifou par la SELARL dénommée « Pharmacie de Lifou », à la suite d'un processus de fusion par absorption.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé d'un an le délai d'ouverture au public de la « Pharmacie des Niaoulis », située à Païta.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la mise sur le marché (AMM) pour 19 médicaments fabriqués industriellement par l'établissement de fabrication d'exportation et de distribution en gros de produits pharmaceutiques de la société par actions simplifiées Gazpac.

Les médicaments concernés sont les suivants :

- *Trois médicaments à base de mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote :*
 - MEOPAC 135, gaz pour inhalation, en bouteille de 5 litres, de 15 litres et de 20 litres.
- *Deux médicaments à base de protoxyde d'azote :*
 - PROTOXYDE D'AZOTE MÉDICINAL GAZPAC, gaz pour inhalation en bouteille de 47 et 50 litres.
- *Quatorze médicaments à base d'oxygène liquide ou gaz :*
 - OXYGÈNE MÉDICINAL LIQUIDE GAZPAC, gaz pour inhalation pour évaporateur fixe, Oxygène médicinal liquide pour évaporateur fixe, par fraction de 100 litres (soit 85,4 m³ de gaz sous pression de 1 bar à 15°C) ;

- OXYGENE MEDICINAL GAZPAC 200 bar, gaz pour inhalation, en bouteille de 2, 5, 10, 15, 20 et 50 litres ;
- OXYGENE MEDICINAL GAZPAC 200 bar, gaz pour inhalation, en bouteille, 9 bouteilles de 50 litres ;
- OXYGENE MEDICINAL GAZPAC 135 bar, gaz pour inhalation, en bouteille de 42 et 45 litres ;
- OXYGENE MEDICINAL GAZPAC 150 bar, gaz pour inhalation, en bouteille de 47 litres ;
- OXYGENE MEDICINAL LIQUIDE GAZPAC en récipient cryogénique mobile de 32 et 44 litres.

Ces autorisations de mise sur le marché sont octroyées pour une durée de dix ans.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de l'Agence rurale de Nouvelle-Calédonie (ARNC), adoptée lors du conseil d'administration de l'ARNC le 25 octobre 2022. Cette décision modificative a pour objectifs :

- d'intégrer la subvention de l'État d'un montant de 179 millions de francs ;
- d'ajouter la subvention de la Nouvelle-Calédonie de 185 millions de francs. Cette subvention vient compenser la baisse du rendement de la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) constatée au budget supplémentaire de la Nouvelle-Calédonie ;
- d'ajuster les dépenses à la suite des pluies exceptionnelles des mois de juillet et août.

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de l'ARNC est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 166 997 613 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de zéro franc CFP équilibrée en recettes et en dépenses.

Le budget 2022 de l'ARNC après modification est arrêté à la somme globale de 4 229 730 095 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 4 169 538 842 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 60 191 253 francs en recettes et quarante et 41 130 815 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 19 060 438 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé une subvention de 2,50 millions de francs à l'association pour le développement de la commune de Yaté (ADEVY) afin de lui permettre de poursuivre ses missions pour le développement économique de la commune de Yaté.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque « Deva PV » d'une puissance de 3000 kWc, sur la commune de

Bourail, de la société Alizés Énergie à la société PV Deva, filiale de la société Engie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a transféré l'autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque « PV Poueo » sur la commune de Bourail, de la société Alizés Énergie à la société PV Poueo, filiale de la société Engie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1841/GNC du 20 août 2019 portant autorisation d'exploiter les centrales éoliennes Eole Prony 1 et 2 de la société Eole Prony sur la commune du Mont-Dore.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé de six mois le délai de mise en service des centrales éoliennes Eole Prony 1 et 2 de la société Eole Prony sur la commune du Mont-Dore, autorisées par l'arrêté modifié n° 2021-1841/GNC du 20 août 2021.
Pour rappel, ces autorisations portent sur le *repowering*, c'est-à-dire sur le remplacement de la totalité des nacelles, des centrales éoliennes Eole Prony 1 et 2 respectivement en service depuis 2002 et 2003. À ce jour, le *repowering* de la centrale éolienne Eole Prony 1 est terminé et celui de la centrale Eole Prony 2 a commencé. La société Alizés Energie a demandé un report de la date limite de mise en service de ses installations en raison de la crise Covid-19 et des retards de livraison des nouvelles nacelles.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 83 982 811 francs à la province Nord dans le cadre des contrats de développement État / intercollectivités 2017-2021 en faveur du développement de l'offre touristique. Cette somme correspond à la participation de la Nouvelle-Calédonie au financement du projet porté par la province Nord. Il s'agit des travaux de construction de la gare multi-usagers à Poum, dans le cadre des infrastructures d'accueil des croisiéristes, répartie en deux opérations concomitantes, pour un montant global de 83 982 811 francs comme suit :
 - en études et mission de contrôle technique pour un montant de 2 000 000 francs ;
 - en travaux d'aménagements de la structure d'accueil pour un montant de 81 982 811 francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 15 102 515 francs à la province Nord dans le cadre des contrats de développement État / intercollectivités 2017-2022.
Le programme concerne les travaux de confortement du môle du quai de Poum, afin d'offrir à cette infrastructure une sécurisation lors de phénomènes climatiques importants. En effet, le quai de Poum a subi en décembre 2021 des dégradations au niveau du môle d'accès. Cette opération est la finalisation de l'aménagement des infrastructures portuaires livrées en 2022.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'Académie des langues kanak (ALK), adoptée lors du conseil d'administration de l'ALK le 20 octobre 2022. Elle correspond à une opération d'ordre visant à l'équilibre de la section de fonctionnement.

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'ALK est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme 4 837 288 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme 2 418 644 francs en recettes et à zéro franc en dépenses.

Le budget 2022 de l'ALK après modification est arrêté à la somme globale de 151 395 555 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 4 169 538 842 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 60 191 253 francs en recettes et quarante et 41 130 815 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 19 060 438 francs ;

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 1 900 000 francs d'aides à cinq sportifs ayant accompli une performance aux Jeux olympiques ou paralympiques, ainsi qu'aux championnats du monde seniors, championnats d'Europe seniors d'une épreuve reconnue de haut niveau.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 600 000 francs d'aides à trois sportifs engagés dans le parcours calédonien d'excellence sportive, c'est-à-dire inscrits sur les listes du ministère des Sports, dans leurs projets de performance en vue de leur accession au sport de haut niveau.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant acquisition d'objets patrimoniaux divers déjà en dépôt, et destinés à entrer dans le patrimoine de la collectivité et enrichir les collections du musée de Nouvelle-Calédonie :

- une médaille en argent de l'exposition agricole de Nouméa, 1899 ;
- une peinture, représentation du masque kanak « L'habit fait le moine, le masque fait l'homme » d'Aline Mori ;
- une peinture, représentation d'un masque kanak « Il est plus facile de nager dans l'eau sale que dans l'eau propre » d'Aline Mori ;
- un lot de 23 objets de Papouasie Nouvelle-Guinée, Wallis et Futuna, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie, Îles Salomon ;
- des plâtres originaux en trois parties de Frédéric Fichet du « Monument pour la paix » : sculpture en bronze représentant la poignée de main entre Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, à la suite des accords de Matignon en 1988.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 2,10 millions d'aides aux ligues et comités sportifs pour le fonctionnement des structures d'entraînement comme suit :

- Ligue de Nouvelle-Calédonie de golf : 350 000 francs
- Comité régional de cyclisme : 200 000 francs ;
- Ligue calédonienne de natation : 500 000 francs ;
- Ligue calédonienne de sport adapté et handisport : 100 000 francs ;

- Ligue calédonienne de squash : 250 000 francs ;
- Ligue calédonienne de surf : 300 000 francs ;
- Ligue calédonienne de judo : 400 000 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré une subvention de 300 000 francs à l'association Zéolyl Sports afin de l'attribuer à l'association Zéolil Futsal, qui devait être la véritable bénéficiaire de cette aide. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de la pratique sportive en Nouvelle-Calédonie et son axe n° 2 « l'activité physique et sportive, vecteur de développement social et de santé », et la délibération n° 112 du 16 décembre 2010 relative aux conditions d'octroi des aides financières. Ainsi, le gouvernement a attribué une subvention totale de 11 millions de francs à des associations sportives.

Au visa de Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 24 millions au centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert Bouquet, dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement d'une maison des adolescents prévus dans le contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017-2022. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un financement à hauteur de 80 % par l'État.

Au visa de Thierry Santa et de Joseph Manuté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2433/GNC du 19 octobre 2022 portant précisions sur l'affectation et l'attribution des diverses participations et subventions non individualisées dans le cadre de partenariats d'études et de recherches géologiques. Initialement, un montant de sept millions a été sollicité pour cofinancer le partenariat entre la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Afin de profiter de l'expérience du BRGM en matière d'interprétation de données géophysiques et de permettre une économie substantielle par rapport à une solution différente, il est proposé d'ajouter l'électromagnétisme Poum (EM), soit cinq millions supplémentaires.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1 million de francs à l'association Culture et Loisirs – RRB. Cette subvention vise à compenser en partie les frais avancés par l'association pour le déplacement des représentants de l'association ICI, en mission à Paris pour présenter le projet de chaîne de télévision associative NC9 en audition publique devant l'ARCOM. Ce déplacement s'est tenu du 27 septembre au 10 octobre 2022.

Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué cinq millions de francs de subventions de fonctionnement à quatre porteurs de projets innovants sélectionnés à l'issue de l'appel à projets Women in Tech édition 2022.

Cet appel à projets a été organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'OPT, la société Le Nickel, la communauté French Tech Nouvelle-Calédonie, Initiatives Nouvelle-Calédonie, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Nouvelle-Calédonie.

Il avait pour objectifs de soutenir le leadership au féminin, de promouvoir et d'encourager la mixité dans le numérique.

Après délibération du jury, six projets sur les 37 analysés ont été lauréats de l'appel à projets. Conformément aux règlements de l'appel à projets, trois des six porteurs reçoivent aujourd'hui leur subvention de fonctionnement.

Les trois projets récompensés portent sur des solutions concrètes et mobilisables rapidement :

1. **KIDS.NC** : un million de francs. KIDS.NC est une plateforme en ligne de facilitation pour les parents. Elle recense les activités, les services et les événements pour les enfants en Nouvelle-Calédonie.
2. **RE-PLAY** : deux millions de francs. RE-PLAY compte créer une ludothèque en ligne qui proposera de la location de jeux pédagogiques et écoresponsables.
3. **PICTUM** : deux millions de francs. PICTUM prévoit de créer un système connecté, intelligent et interactif de reconnaissance automatique des espèces marines.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Xavière Roletto en qualité d'adjointe à la secrétaire générale, chargée des ressources humaines au vice-rectorat, direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sylvie Pinsat en qualité de chef du service des prix de la direction des Affaires économiques (DAE) de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sandra Munoz-Salmon en qualité de chef du service régulation et exploitation aéroports de la direction de l'Aviation civile (DAC) de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **six** demandes de titre de séjour. Il a accordé **dix** autorisations de travail, **quatre** renouvellements d'autorisation de travail et **une** demande de modification d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur un projet de résolution du Congrès sollicitant l'homologation des peines d'emprisonnement instituées par les articles 21 et 22 de la loi du pays relative à l'encadrement des activités physiques ou sportives en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.